تدبير الوفاء
Wafa Gestion

SICAV CIMR AJIAL

NOTE D'INFORMATION

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 86 (ou 87) du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VI/OP/052/2013 en date du 23/07/2013

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par Wafa Gestion, sise à Casablanca, au 416, Rue Mustapha El Maani, représentée par M. Badr ALIOUA en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Tél:0522229981
Casablanca

WAFA GESTION

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Directeur Général

Hassan BOULAKNADAL

NB

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale	:	CIMR AJIAL
- Nature juridique	:	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
- Code Maroclear	:	MA0000030637
- Date et référence de l'agrément	:	11 Juillet 2011 sous référence AG/OP/028/2011
- Date de création	:	05 Juin 1999
- Siège social	:	100, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
- Durée de vie	:	99 ans
- Exercice social	:	du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
- Apport initial	:	5.000.000 DH
- Valeur liquidative d'origine	:	250.000 DH
- Gestionnaire	:	Wafa Gestion, représentée par M. Badr ALIOUA
- Etablissement dépositaire	:	BMCE BANK
- Commercialisateur	:	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR)
- Commissaire aux comptes	:	MANAY MAROC, représenté par M. Hassan ALAMI

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification	:	Obligations Moyen et Long Terme La sensibilité de la SICAV est comprise entre 1,1 inclus et 10 inclus
- Indice de référence	:	100% Moroccan Bonds Index Moyen Long Terme
- Objectifs de gestion	:	Gestion prudente d'un portefeuille de valeurs mobilières visant à offrir une appréciation à moyen terme du capital investi.
- Stratégie d'investissement	:	La SICAV investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. L'investissement en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution et en titres d'OPCVM « Actions » et « Diversifiés » n'excèdera pas 10% des actifs de la SICAV, tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée	:	10 ans
- Souscripteurs concernés	:	La CIMR, sans exclure les personnes physiques et morales

DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
C.D.V.M

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- **Date de commercialisation de l'OPCVM** : 05 septembre 1999.
- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Hebdomadaire, le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- **Modalités de diffusion de la valeur liquidative** : Affichage dans les locaux de la CIMR et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.
- **Méthode de calcul de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre d'actions qui composent le capital de la SICAV.
 Les principes d'évaluation de la SICAV sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.
- **Modalités de souscription et de rachat :**
 -Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Siège social de la CIMR.
 -Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 -Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

 -Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h, au siège social de la CIMR et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- **Affectation des résultats :** Capitalisation intégrale des résultats.
- **Méthode de comptabilisation des coupons :** Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- **Régime fiscal :** Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV. COMMISSIONS ET FRAIS

- COMMISSIONS DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHATS :

Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3%HT maximum des montants souscrits dont 0% incompressible, acquis à la SICAV.

Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5%HT maximum des montants rachetés, dont 0% incompressible, acquis à la SICAV.

« NB : En sus des commissions de souscriptions et de rachats précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte ».

- FRAIS DE GESTION :

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

(1) Frais publications : 20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes : 20 000 dhs
(3) Commissions CDVM : 0,025%
(4) Dépositaire : 0,05%
(5) Maroclear (Commission de gestion du compte émission) « Annuelle » : 4 000 dhs
(6) Maroclear (Droit d'admission) « Trimestriel » : Selon les conditions en vigueur.

Prestations de WAFA GESTION : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M